

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le



ID : 023-212316509-20251113-20251106-DE

Délibération 2025 / 11-06

**L'an deux mil vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSECHERE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Jean Jacque FAURE, Arnaud PICOUT, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

**Étaient absents** : Mme Mireille RECONDU,

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ.

\* \* \* \* \*

**PORtant suppression d'emploi**

Monsieur le Maire :

-Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1

-Vu l'avis de la saisine rendu par le Comité technique en date du 04 juillet 2025

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de la restructuration des services (*départ à la retraite, modification du temps de travail*)

**Le Maire propose à l'assemblée**

La suppression à compter du 01 janvier 2026 au tableau des effectifs des emplois permanent à temps complet et non complet comprenant les fonctions suivantes :

- Le grade d'Adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières administrative.
- Le grade d'adjoint d'animation pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières culturelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 023-212316509-20251113-20251106-DE



- Le grade d'ATSEM principal 2eme classe pour 29 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières sociale.
- Le grade de technicien principal 2eme classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade de technicien principal 2eme classe pour 16 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique principal 1er classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique principal 1er classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique principal 1er classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique principal 2eme classe pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique pour 25.5 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique pour 8 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique pour 6.25 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.
- Le grade d'adjoint technique pour 4 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des filières technique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 023-212316509-20251113-20251106-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-Décide de la suppression des postes énoncé précédemment à temps complet et non complet au vu d'une restructuration.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 novembre 2025.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

- *Transmis au représentant de l'Etat le : .....*  
- *Publié le : .....*

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 023-212316509-20251113-20251106-DE